

Compte -rendu sommaire

Du 8 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 8 juin 2020 à 19h00. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame Martine PANTIC, Maire.

Etaient présents : Mme. PANTIC Martine, M. MARAIS Bruno, Mme AUGER Marie-Claire, M. DALENCOURT Remi, M. BIVILLE Jean -Pierre, M. BARROIS Vincent, M. MARZOCCHI Stéphane, Mme TESSIER Delphine, Mme MECHALI Anne, Mme HAMON Stéphanie, M. MARTIGNY Philippe.

Absent excusé :

Absent : /

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno

Subventions aux associations

Madame le Maire propose d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public, de les inscrire au budget primitif 2020 au compte 6574 et le CCAS au compte 6573.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public. Elles se décomposent ainsi :

o AJCS	: 1 000.00 €
o ADMR	: 100.00 €
o Association Pour l'église de Saint Cyr en Arthies	: 600.00 €
o Ligue contre le cancer	: 50.00 €
o Section jeunes sapeur pompiers	: 100.00 €
o Anciens combattants	: 100.00 €
o CCAS	: 2 000.00 €

CARTE SCOLAIRE 2020 - 2021

Le Maire propose de reconduire la subvention accordée pour les cartes de transport scolaire pour l'année 2020-2021 concernant les cartes CSB et Imagine « R » pour les collèges et lycées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de reconduire cette subvention pour un montant de 35,00€ par carte scolaire CSB pour les élèves des collèges, et 45,00 € par carte Imagine « R » pour les élèves des lycées pour l'année 2020-2021.

VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

De voter le taux des trois taxes locales pour l'année 2020 comme suit :

Taxe d'habitation	15.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.23 %

Le taux des taxes est identique à celui de 2019.

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant de 74.639.63 € de la manière suivante :

- 72 230.30€ au compte 002 résultat de fonctionnement reporté
- : 2 409.33 € au compte 1068 excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Fonctionnement

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	106 388.30 €	70 produits des services	6 900.00 €
012 charges de personnel	93000.00 €	73 impôts et taxes	144 353.00 €
014 atténuations de charges	30 271.00 €	74 dotations participations	59 413.00 €
65 autres charges	46 359.00 €	75 autres produits gestions	17 800.00 €
66 charges financières	606.00 €	002 résultats reportés	72 230.30 €
042 opérations d'ordre	7 795.00 €		
023 vrt à la section d'investiss	16 277.00 €		
total	300 696.30 €	total	300 696.30 €

Investissement

Libellé	Dépense	Libellé	Recettes
16 remboursements emprunt	3 231.00 €	13 subventions d'investisse	17 500.00€
21 immobilisations	18 855.00 €	10 dotation	5 514.00 €
23 immobilisation en cours	25 000.00 €	040 opérations d'ordre	7 795.00 €
001 solde d execution	2 409.33	021 virt de fonction	16 277.00 €
		1068 :	2 409.33 €
Total	49 495.33 €	Total	49 495.33€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2020.

Commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Celle -ci est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Madame le Maire demande au conseil municipal de dresser la liste des contribuables de la commune afin de pouvoir communiquer la liste de 24 noms à la direction générale des finances publiques qui désignera les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les 12 commissaires titulaires et les 12 commissaires suppléants comme suit :

- 12 commissaires titulaires: Mme ORY Stéphanie, M. RICHARD Jean-Claude, Mme DALENCOURT Gilberte, M. MARAIS Bruno, M. BARROIS Vincent, M. DAUTELLE Benoit, M. NASSINVERRA André, M. BOURGEOIS Jordi, M. MAISONNEUVE Vincent, Mme PETITCOLIN Nathalie, M. CAYRE Nicolas, M. BIVILLE Jean-Pierre.

- 12 commissaires suppléants : M. GUFLET Mathieu, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. DALENCOURT Rémi, M. TOTARO Mathieu, M. SZADO Stéphane, Mme JOHAN Christine, M. MANGENET Yoann, M. THIERRY Pascal, Mme MECHALI Anne, M. MARTIGNY Philippe, M. LAGLASS Didier, Mme DUMOUR Anne.

Points divers

Lancement de la consultation pour le contrat rural via la plate de forme Marché sécurisé.
Pour l'emprunt, Madame le maire a demandé de remettre à jour la proposition faite par la banque il y a quelque mois. Aujourd'hui les taux ont augmenté. Ils sont passés de 0.75 à 1.08%. Il nous est conseillé de refaire le point au mois de septembre car les taux risquent de diminuer un peu. L'emprunt ne sera certainement pris qu'au court du dernier trimestre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H23.

Le Maire
Martine PANTIC